

Pastorale des funérailles chrétiennes

Paroisse Sainte Marie en Pays d'Ancenis

Ancenis-Saint-Géréon, Mésanger, Pouillé-les-côteaux, Oudon

La communauté catholique en ces jours de peine, vous accompagne et vous aidera à préparer la célébration religieuse. Vous trouverez ici quelques informations et réponses à des questions qui nous sont souvent posées.

La préparation de la célébration.

Une personne de la paroisse vous contactera sans tarder au numéro de téléphone que vous avez indiqué aux pompes funèbres. Vous prendrez rendez-vous. Ainsi vous serez **accompagnés et guidés par deux ou trois personnes de la paroisse** pour le déroulement de la célébration dans l'église. Elles feront le lien avec le prêtre, ou la personne laïque missionnée qui présidera la célébration.

Vous prendrez le temps d'évoquer avec la personne qui vous accueille la vie de la personne défunte pour aider à adapter au mieux ce qui sera choisi ou dit au cours de la célébration. Sa vie chrétienne, la dimension spirituelle pourront être précisées. Tout ne sera pas repris mais cela aidera à rédiger un texte qui sera lu au début de la célébration par la personne qui prépare avec vous ou par une personne proche.

La célébration.

On vous demandera de prévoir quelques éléments de cette célébration :

- une **évocation de la vie du défunt**.
- avec l'aide d'un livret prêté, vous choisirez trois textes (Première lecture – Psaume – Evangile) qui sont **Parole de Dieu** et qui nous disent l'espérance des chrétiens.

La lecture d'un **texte de méditation** ou une autre intervention sont éventuellement possibles. Ils prennent place au tout début après le texte d'évocation qui retrace la vie de la personne. Il est important que les contenus reçoivent l'accord de la personne qui vous accompagne lors de la préparation. Certains textes profanes et certaines interventions sont mieux adaptés au cimetière ou au crématorium qu'à l'église.



Les chants et les musiques.

Des chants et des musiques vous sont proposés, conformes au caractère sacré et priant de l'église. Vous pouvez souhaiter certains chants religieux ou certaines musiques, n'hésitez pas à demander ou à proposer. Les chants et les musiques profanes sont à réserver et à écouter, quant à elles au cimetière (les pompes funèbres disposent d'appareils adaptés) ou au crématorium.

Pour accompagner les chants et créer un climat de recueillement, nous recommandons la présence d'un organiste. Pour son déplacement, il demande un dédommagement.

Votre offrande

Pour l'offrande que vous ferez à l'occasion de la célébration, un document vous donnera les indications pratiques. Un reçu est toujours possible, n'hésitez pas à le demander.

Une quête est faite au cours de la célébration. Elle participe à la célébration de messes à l'intention de la personne défunte, des défunts de la paroisse et à la vie paroissiale. Si vous souhaitez qu'une offrande soit faite pour une autre cause elle pourra se faire mais en dehors de l'église

Les fleurs.

Si vous le souhaitez, vous pouvez **laisser des fleurs à l'église**, elles témoigneront de votre prière. Il suffit de le préciser aux employés des pompes funèbres.

Toutes ces indications seront reprises, expliquées et complétées par les personnes bénévoles qui prendront rendez-vous avec vous. Elles répondront aux questions qui ne sont pas abordées dans ces quelques lignes.

Paroisse Sainte Marie en Pays d'Ancenis
Ancenis-Saint-Géréon, Mésanger, Pouillé-les-côteaux, Oudon

*que ce temps de prière vous
donne la paix et renouvelle
votre espérance. LBS*

Faire mémoire

Messes du souvenir.

Vous pourrez fixer trois dates de messes pour la personne défunte qui seront annoncées sur le bulletin paroissial. Une demi-feuille sera à compléter dans le dossier qui vous sera remis. Avec la communauté paroissiale. Lors des messes du samedi soir et du dimanche qui suivront la célébration, les noms des défunts de la semaine seront nommés, par paroisse, pour les confier à la prière de la communauté chrétienne. A ces messes vous êtes invités tout particulièrement. Il vous sera remis à cette occasion une bougie du souvenir.

La Toussaint

Le 1er novembre jour de la Toussaint et le 2 novembre jour de prière pour les défunts, une attention particulière est portée aux défunts de l'année écoulée, un courrier vous sera envoyé.

